MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce cinquième jour de mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Denis Lévesque
Mesdames les conseillères : Mélanie Lévesque, Diane Rancourt, Julie St-Pierre
Messieurs les conseillers : Louis Lahaye Roy, Jimmy Paquet-Cormier

Absence : madame la conseillère Josée-Ann Dumais

Sont aussi présentes, madame Maryse Lizotte directrice générale et madame Guylaine Dumais greffière-trésorière adjointe

---

1. Ouverture

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, monsieur Denis Lévesque, maire déclare la séance ouverte à 19h38.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril et de la séance extraordinaire du 13 avril 2026

4. Correspondance

5. Gestion financière

5.1 Présentation, dépôt et adoption du Rapport financier 2025
5.2 Approbation des dépenses et autorisation de paiements
5.3 Acceptation de l'offre de service de Mallette pour un accompagnement dans la mise en application de la norme comptable SP 3280
5.4 Acceptation de l'offre de service de Slap RH– Diagnostic Ressources Humaines
5.5 Gestion des eaux résiduaires à l'usine d'eau potable - Appropriation fonds réservés aqueduc et égout
5.6 Mandat à Bouchard Service-Conseil pour la réfection du ponceau 005-06-MoCar-Rte287-03 sous la route 287 à proximité de la Rivière du Loup
5.7 Approbation – tarification 2026
5.8 Embauche – adjointe administrative
5.9 Embauche – animatrices Camp de jour
5.10 Mandat à la Corporation de développement – Camp de jour

6. Nouvelles affaires
6.1 Tour de table des membres du conseil

7. Dépôt de document

8. Période de questions

9. Levée de la séance

2. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

<u>067-2026</u> IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Louis Lahaye Roy
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. <u>Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril et de la séance extraordinaire du 13 avril 2026</u>

Les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril et de la séance extraordinaire du 13 avril 2026, dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture;

<u>068-2026</u> IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Rancourt
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril et de la séance extraordinaire du 13 avril 2026.

4. <u>Correspondance</u>

Lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

5. <u>Gestion financière</u>

5.1 Présentation, dépôt et adoption du Rapport financier 2025

CONSIDÉRANT que le rapport financier 2025 a été présenté aux élus municipaux et à la direction générale par monsieur Pascal Briand, auditeur, chez Mallette SENCRL;

<u>069-2026</u> IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 soit adopté tel que déposé au conseil municipal.

5.2 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

<u>070-2026</u> IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jimmy Paquet Cormier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses d'avril 2026, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires (élus, employés) et cotisations de l'employeur:	$48 691.18 $
Total des incompressibles :	$99 576.80 $
Total des comptes à payer :	$217 880.63 $
Grand total :	**<u>$366 148.61 $</u>**

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5.3 Acceptation de l'offre de service de Mallette pour un accompagnement dans la mise en application de la norme comptable SP-3280

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit produire des états financiers vérifiés qui rendent compte de ses activités annuellement;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers doivent être établis conformément aux normes comptables pour le secteur public;

CONSIDÉRANT QUE ces normes incluent la NORME SP-3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS), publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) en août 2018, avec une mise en application pour les exercices débutés à compter du 1er avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2023, la municipalité est dans l'obligation d'appliquer la Norme SP-3280 pour ses exercices financiers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité était dans l'impossibilité de se conformer et qu'une réserve a été émise dans ses états financiers à cet effet;

071-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE l'estimation des honoraires pour un accompagnement complet conforme à la Norme SP-3280 est de 11 575$ avant les taxes pour 50 heures de travail;

QUE le conseil accepte l'offre de service présentée par Mallette visant à établir les conditions pour le soutien professionnel en lien avec l'outil de calcul ou portant sur l'application de la NORME SP-3280;

QUE le conseil accepte de couvrir cette dépense obligatoire en ayant recours à l'excédent de fonctionnement non-affecté.

5.4 Acceptation de l'offre de service de Slap RH – Diagnostic Ressources Humaines

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'assurer une gestion efficace et durable de ses ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer les pratiques actuelles et en instaurer des nouvelles au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'un diagnostic RH permettra d'identifier des recommandations concrètes qui serviront de base à l'élaboration et au déploiement d'un plan d'action RH;

072-2026 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jimmy Paquet Cormier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil accepte l'offre de service de Slap RH au montant de 3 600$ avant les taxes.

5.5 Gestion des eaux résiduaires à l'usine d'eau potable – Appropriation fonds réservés aqueduc et égout

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté Bruser afin d'identifier et de comparer différentes alternatives permettant d'acheminer les eaux résiduaires de l'usine d'eau potable vers le réseau sanitaire;

CONSIDÉRANT que le mandat visait également à recommander des travaux correctifs à l'intérieur et à l'extérieur de l'usine et à identifier les études complémentaires qui seraient requises en vue de régulariser l'ingénierie de détails et à réaliser une estimation des coûts;

CONSIDÉRANT la réception de la note technique préliminaire concernant la gestion des eaux résiduaires à l'usine d'eau potable;

073-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Rancourt
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise l'appropriation de fonds réservés aqueduc et égout pour le paiement de la facture qui s'élève à 9 500$ avant taxes.

5.6 Mandat à Bouchard Service-Conseil pour la réfection du ponceau 005-06-MoCar-Rte287-03 sous la route 287 à proximité de la Rivière du Loup

CONSIDÉRANT QUE l'affaissement du ponceau est un incident critique qui présente des risques sérieux pour l'infrastructure routière et la sécurité des usagers;

074-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil accepte l'offre de services de Bouchard Service-Conseil pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du ponceau 005-06-MoCar-Rte287-03 sous la route 287 à proximité de la Rivière du Loup, au montant de 4 740$ avant taxes;

QUE le conseil accepte de couvrir l'ensemble des frais liés à cette réfection d'urgence en ayant recours à l'excédent de fonctionnement non-affecté.

5.7 Approbation – tarification 2026

ATTENDU QUE le conseil municipal fixe les tarifs pour différents services;

ATTENDU QUE le Camp de jour et le service de garde, la mise à l'eau incluant le lavage des embarcations nautiques au lac de l'Est, le coût d'entrée à la plage du lac de l'Est sont au nombre des services visés par une tarification;

EN CONSÉQUENCE,

075-2026 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Louis Lahaye Roy
Et résolu à la majorité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Mont-Carmel décrète la tarification suivante au lac de l'Est pour la mise à l'eau incluant le lavage des embarcations nautiques et autres types pour l'année 2026 :

MISE À L'EAU (incluant le lavage du bateau)	
BATEAUX	
Mise à l'eau journalière	25$
Mise à l'eau saisonnière	125$
MOTOMARINES	
Mise à l'eau journalière	75$
Mise à l'eau saisonnière	225$

AUTRES	
Lavage des embarcations non motorisés (paddle board, canot, pédalo, etc.)	10$
Lavage d'une voiture, vtt, ou tout autre type de véhicule	25$

QU'une mise à l'eau et un lavage de bateau sont offerts gratuitement aux résidents de Mont-Carmel sur présentation d'une pièce d'identité y figurant une adresse civique de Mont-Carmel, de même que pour les membres de l'Association des résidents du lac de l'Est sur présentation de leur carte de membres 2026;

QUE le coût de stationnement à la plage du lac de l'Est pour 2026 est établi à cinq dollars (5$) par véhicule;

QUE la carte d'accès au site pour la saison 2026 est fixée à trente dollars (30$);

QUE le coût hebdomadaire du Camp de jour 2026 est établi à quarante-six dollars (46$);

QUE le coût hebdomadaire du service de garde au Camp de jour 2026 est établi à trente et un dollars (31$).

5.8 Embauche – adjointe administrative

CONSIDÉRANT la fin du processus de sélection;

076-2026 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jimmy Paquet Cormier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Cynthia Viel au poste d'adjointe administrative selon les termes et conditions présentés par la direction générale.

5.9 Embauche – animatrices Camp de jour

CONSIDÉRANT la fin du processus de sélection;

077-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise l'embauche de mesdames Katryn April Grant, Estelle Therrien et Fay Dumais aux postes d'animatrices du Camp de jour selon les termes et conditions présentés par la direction générale.

5.10 Mandat à la Corporation de développement – Camp de jour

CONSIDÉRANT la nécessité de structurer le Camp de jour, d'en coordonner les différentes étapes et de s'assurer de son avancement efficace et cohérent;

078-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil mandate la Corporation de développement aux fins du projet;

QUE la direction générale rédige le mandat afférent;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à la réalisation du mandat.

6. Nouvelles affaires

6.1 Tour de table des membres du conseil

7. Dépôt de document

Rapport financier 2025

8. Période de questions

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

9. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

079-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20h39.

_____
Denis Lévesque, maire

_____
Guylaine Dumais
Greffière-trésorière adjointe

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

_____
Initiales du maire